

Pasargades (Iran)

No 1106

1. IDENTIFICATION

État partie : République islamique d'Iran

Bien proposé : Pasargades

Lieu : Province du Fars

Date de réception : 30 janvier 2003

Catégorie de bien :

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *site*.

Brève description

Pasargades fut la première capitale dynastique de l'Empire achéménide, créée par Cyrus II le Grand au cœur de la Perse au VI^e siècle avant notre ère. Ses palais, ses jardins, ainsi que le mausolée de Cyrus, sont un exemple exceptionnel de la première phase de l'évolution de l'art et de l'architecture royaux achéménides, et un témoignage non moins exemplaire de la civilisation perse.

2. LE BIEN

Description

Le site archéologique de Pasargades fut la première capitale de l'Empire perse des Achéménides. Il se situe dans la plaine du Polvar, au cœur du Fars, la patrie des Perses. L'emplacement de la ville est également marqué par son nom : le « Camp des Perses ». La ville fut construite par Cyrus II le Grand au VI^e siècle avant notre ère. La zone principale (160 ha, environ 2,7 x 0,8 km) est entourée d'un grand paysage formant la zone tampon (7 127 ha).

La zone principale comprend les monuments suivants :

- Le mausolée de Cyrus le Grand, au sud ;
- Le Tall-e Takht (ou Tall-e Takht-e Sulaiman, le « trône de Salomon ») et ses fortifications, sur une colline au nord de la zone principale ;
- L'ensemble royal au centre de la zone principale, dans la plaine, se composant des vestiges : de la porte (Porte R), de la salle d'audience (palais S), du palais résidentiel (palais P) et du jardin royal (les « quatre jardins »).

- Dans la partie orientale se trouve une petite structure (16 x 16 m) identifiée comme le pont. Au nord de l'ensemble royal se dresse le Zendan-e Sulaiman (la prison de Salomon), une tour de pierre, d'environ 14 m de haut, dont la date est incertaine.

La zone principale inclut la principale zone fouillée. L'ancienne capitale s'étendait bien au-delà de cette zone et n'a pas encore été fouillée. La zone tampon comporte d'autres vestiges, dont : l'enceinte sacrée (vers 550-530 avant notre ère), et les sites de Tall-e Nokhodi, Tall-e Khari, Tall-e Se Asiyab, Do Talan, dont certains sont préhistoriques, ainsi que la médresa ou caravansérail (XIV^e siècle de notre ère). La zone tampon abrite également cinq petits villages ruraux, habités par des agriculteurs.

Le mausolée de Cyrus le Grand fut construit en calcaire blanc autour de 540-530 avant notre ère. La base (13,35 x 12,30 m) de la structure est formée de six gradins en retrait, dont le premier fait 170 cm de haut, le deuxième et le troisième, 104 cm, et les trois derniers, 57,5 cm. La chambre funéraire du mausolée, en haut, a la forme d'une simple maison à pignon avec une petite ouverture à l'ouest. À l'époque médiévale, on croyait qu'il s'agissait de la tombe de la mère de Salomon, et une mosquée fut construite autour, en réemployant des colonnes des ruines des anciens palais. Une petite niche de prière, un mihrab, fut sculptée dans la chambre funéraire de la tombe. Dans les années 1970, pendant une restauration, les vestiges de la mosquée furent enlevés, et les anciens fragments déposés à proximité de leur lieu d'origine.

Le Tall-e Takht fait référence à la grande plate-forme en terrasse fortifiée construite sur une colline, à la limite nord de Pasargades : une grande structure de calcaire en maçonnerie sèche, utilisant de grands blocs réguliers de pierre et une technique d'assemblage appelée *anathyrosis*, connue en Asie Mineure au VI^e siècle. Le plan général de la terrasse est un parallélogramme d'environ 98 x 79 m, avec des retraits au nord et au sud et une élévation d'origine de 15 m. La première phase de la construction, commandée par Cyrus le Grand, prit fin à sa mort en 530 avant notre ère. La seconde phase eut lieu sous le règne de Darius le Grand (522-486 avant notre ère), selon une technique de construction en brique crue.

L'ensemble royal occupe la zone centrale de Pasargades. Il comporte plusieurs palais situés à l'origine dans un ensemble de jardins (les « quatre jardins »). La couleur est conférée à l'architecture par les pierres noires et blanches qui en forment la structure. Le corps principal des palais est formé d'une salle hypostyle, flanquée de portiques. La *salle d'audience* (palais S) fut construite vers 539 avant notre ère. Sa salle hypostyle compte deux rangées de quatre colonnes chacune. Les bases des colonnes sont en pierre noire (1,43 x 1,43 m), et les fûts, en calcaire blanc. La base de la colonne fait 1,04 m de haut, et le fût, 12,06 m. Les chapiteaux étaient en pierre noire. On trouve des traces d'un chapiteau représentant un lion hybride, à cornes et crête. Le palais comportait un portique de chaque côté. Certains des bas-reliefs des embrasures sont préservés, représentant des figures humaines et des monstres. Le *palais résidentiel* (palais P) de Cyrus II fut construit en 535-530 avant notre ère ; sa salle hypostyle (31,1 x 22,1 m) comporte cinq rangées de six colonnes, et

son impressionnant portique sud-est mesure 75,5 x 9,3 m. La *porte (Porte R)* se dresse à la limite est de la zone principale. Il s'agit d'une salle hypostyle au plan rectangulaire de 26,2 x 22,2 m. L'un des jambages de la porte présente le célèbre relief de la « figure ailée ». Les *pavillons A et B* étaient probablement des entrées vers le jardin royal. Des deux, le pavillon B est le mieux préservé ; il consiste en une plate-forme rectangulaire de pierres taillées, de 11,7 x 10,1 m.

Histoire

La terre de Fars, ou Perse, était la patrie des Achéménides, la tribu perse que Cyrus II le Grand (qui régna de 559 à 529 avant notre ère environ) conduisit à la victoire sur les Mèdes en 550. Comme c'était la coutume, Cyrus choisit l'emplacement de sa capitale à proximité du site de sa victoire sur Astyage, le roi mède. Cette première victoire fut suivie par la conquête de la Lydie, de l'Empire néo-babylonien et de l'Égypte, et l'empire fut ensuite consolidé et agrandi par son fils Cambyse (529-522 avant notre ère) et par Darius I^{er} le Grand (521-486 avant notre ère). Cyrus est évoqué dans la Bible comme le libérateur de Babylone, et celui qui ramena les Juifs de leur exil.

Darius I^{er} décida de construire une nouvelle capitale symbolique pour l'empire, à Persépolis, quelque 70 km plus au sud. Néanmoins, Pasargades demeura un important centre dynastique jusqu'à la conquête de l'empire par Alexandre le Grand de Macédoine, en 330 avant notre ère. Selon certains auteurs antiques, comme Hérodote et Arrien, Alexandre rendit hommage à la tombe de Cyrus et la fit restaurer.

Plus tard, Tall-e Takht continua d'être utilisé en tant que fort, tandis que les palais étaient abandonnés et les matériaux réutilisés. À partir du VII^e siècle, la tombe de Cyrus fut appelée la tombe de la mère de Salomon, et elle devint un lieu de pèlerinage. Au Xe siècle, une petite mosquée fut construite autour, utilisée jusqu'au XIV^e siècle. Des voyageurs visitèrent le site au fil des siècles, lesquels témoignèrent de la perte progressive de divers éléments. On accordait une attention toute spéciale à la tombe de Cyrus et à la terrasse fortifiée de Tall-e Takht.

Politique de gestion :

Dispositions légales :

La zone principale proposée pour inscription appartient au gouvernement de la République islamique d'Iran, et est confié aux bons soins de l'Organisation du patrimoine culturel iranien (ICHO). Les terrains de la zone tampon sont propriété privée.

La législation nationale iranienne protège le site de Pasargades depuis 1931.

Structure de la gestion :

La gestion du site incombe à l'Organisation du patrimoine culturel iranien, qui a adopté un plan de gestion en 2002. À l'échelon local, la gestion est sous la responsabilité de la

Fondation de recherche Parsa-Pasargades (PPRF), fondée pour gérer, conserver et entretenir Persépolis et Pasargades. La PPRS a établi une délégation permanente à Pasargades, sous la direction d'un architecte du patrimoine. La PPRS bénéficie du soutien direct de l'office central de l'ICHO à Téhéran, du gouvernement provincial et des autorités locales. Pour garantir la sécurité du site, les autorités locales et provinciales fournissent des gardiens et le soutien du ministère de la Police. Jusqu'à présent, aucun acte de vandalisme ni aucun vol n'ont eu lieu sur ce site. Le personnel travaillant à la conservation et à la surveillance des monuments est employé de façon régulière, avec des contrats à long terme.

Ressources :

La Fondation (PPRF) sur le site dispose de trois sources de soutien financier pour les activités de conservation et de restauration, l'emploi de toutes les catégories du personnel et les activités liées à la promotion du tourisme. La principale source de financement vient de l'ICHO, à Téhéran. La deuxième source est le gouvernement provincial du Fars, où se trouve Pasargades, et la troisième source est une part de 25 % sur les recettes générées par la PPRF, essentiellement des droits d'entrée.

Justification émanant de l'État partie (résumé)

Pasargades fut la première capitale du premier grand empire pluriculturel en Asie occidentale et peut-être dans toute l'histoire de l'humanité. Pasargades est aussi la première manifestation d'un art impérial combiné (composite, synthétique) au Proche-Orient, l'art achéménide. De surcroît, Pasargades est la première manifestation de l'art et de l'architecture perses ou iraniens dans l'histoire écrite de l'Iran antique. Aucun autre vestige architectural de l'époque n'est comparable à Pasargades dans tout le Proche-Orient, et d'ailleurs dans le monde. Pasargades est présenté comme proposition d'inscription individuelle sur la base des critères i, ii, iii et iv.

Critère i et iv : Un chef-d'œuvre du génie créateur de l'humanité par son architecture composite et son urbanisme, qui comprend le premier exemple du type des « quatre jardins » prévalant en Asie occidentale jusqu'au XVIII^e siècle (l'Ispahan safavide ou l'Inde moghole).

Critère ii : La première capitale du premier grand empire pluriculturel en Asie occidentale et peut-être dans l'histoire de l'humanité. Un empire qui reconnaissait et respectait les valeurs culturelles et religieuses de chaque nation et les reflétait dans ses lois (retour à Jérusalem des Juifs en captivité à Babylone, par exemple, voir la Bible) et son art (composite, essentiellement une architecture gréco-perse).

Critère iii : Un témoignage exceptionnel de la civilisation achéménide.

3. ÉVALUATION DE L'ICOMOS

Actions de l'ICOMOS

Une mission d'expertise de l'ICOMOS s'est rendue sur le site proposé pour inscription en août 2003.

L'ICOMOS a également consulté son Comité Scientifique International sur la gestion du patrimoine archéologique.

Conservation

Historique de la conservation :

Après la chute de l'Empire achéménide, la plupart des structures de Pasargades furent abandonnées et progressivement détruites, les matériaux réutilisés. Toutefois, le Tall-e Takht est resté en usage en tant que forteresse. À partir du VII^e siècle, la tombe de Cyrus II le Grand devint un lieu de pèlerinage, et une mosquée fut édifiée autour entre le Xe et le XIV^e siècle.

Les premières fouilles scientifiques furent conduites par E. Herzfeld en 1928, et poursuivies par le service archéologique d'Iran. Le site fut placé sous protection juridique en 1931. Une mission archéologique britannique menée par le Dr Stronach étudia le site dans les années 1960, et une mission italienne réalisa quelques travaux de restauration dans les années 1970.

État de conservation :

Les vestiges architecturaux de la zone principale de Pasargades sont en relativement bon état. La conservation du site est respectueuse et minimale. Certains problèmes de conservation sont signalés cependant en ce qui concerne les éléments les plus délicats, tels que les célèbres bas-reliefs, qui restent *in situ*.

Gestion :

Le plan de gestion de la zone a été préparé par la récente Fondation de recherche Parsa-Pasargades (PPRF), associée à l'Organisation du patrimoine culturel iranien. Le programme de la PPRF se concentre sur le paysage culturel auquel appartiennent Pasargades et Persépolis ainsi que d'autres sites de la région. On accorde une attention spéciale à l'étude de toute l'ancienne cité de Pasargades et de ses monuments, au développement de mesures appropriées de conservation et de présentation, ainsi que d'installations et de transport pour le tourisme culturel, tout en s'efforçant d'améliorer les conditions sociales de la population locale et de sensibiliser le public aux valeurs économiques, sociales et culturelles de Pasargades. La gestion du site comprend l'établissement d'une commission, qui implique toutes les autorités compétentes ainsi que des représentants des habitants.

Sur la base de la connaissance actuelle du site, il est recommandé de limiter la proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial à la zone principale. Les sites supplémentaires indiqués dans la proposition d'inscription peuvent être maintenus dans la zone tampon. Avec la progression de l'exploration de l'ancienne capitale, et sur la base d'un surcroît d'informations sur l'envergure réelle

de l'ancienne zone urbaine, il est probable que la proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial sera révisée en conséquence.

Analyse des risques :

Les principales pressions sur le site viennent de l'agriculture et du potentiel de croissance des villages dans la zone tampon. Ici, la terre est propriété privée. On note que le niveau actuel de développement des villages est très bas ; le risque n'est donc pas immédiat. En fait, dans le système de gestion du site, on accorde une attention toute particulière à la surveillance de la situation et à la coordination de tout développement avec les habitants.

Si la région de Pasargades est une zone à risque sismique, aucun tremblement de terre n'a été rapporté pendant le siècle écoulé. En revanche, il existe un risque d'inondation, ce qui a causé quelques dégâts ces dernières années. Pour l'instant, on n'observe aucune pollution dans la région, mais cet aspect nécessite un suivi, afin d'éviter tout développement préjudiciable à l'avenir - en cas de construction de sites industriels dans la région.

Authenticité et intégrité

Il est confirmé que le site de Pasargades était la capitale de Cyrus le Grand. En tenant compte du caractère de site archéologique de la zone, on peut considérer qu'elle remplit les conditions d'authenticité requises par les *Orientations*. Les restaurations ont été limitées, et il n'y a eu aucune reconstruction moderne sur le site.

Le site s'inscrit dans un paysage agricole encore cultivé à ce jour. La zone tampon comprend cinq villages, utilisés par la population agricole. Dans son ensemble, la zone conserve son intégrité traditionnelle.

Évaluation comparative

En sa qualité de première capitale de l'Empire achéménide, Pasargades peut être considérée comme unique. Plus tard, d'autres villes devinrent les capitales de l'empire, notamment Persépolis, construite par Darius I^{er} à partir de 518 avant notre ère, ainsi que les anciennes cités de Suse et de Babylone. Pendant toute la période achéménide, Pasargades a conservé toute son importance, en tant que ville du fondateur de la dynastie, et elle est restée le lieu du couronnement des empereurs et des cérémonies spéciales.

Il n'existe aucun site réellement comparable à Pasargades, qui fut construite avec la contribution d'ouvriers de Babylone et d'Ionie. Sur le plan architectural, elle présente des similitudes avec l'architecture grecque ionienne, par exemple dans les détails des bases des colonnes. Parallèlement, Pasargades a établi le modèle de la ville jardin dotée de pavillons, et a lancé le développement de l'architecture royale perse, avec son caractère et son identité propres. On la distingue de l'architecture assyrienne ou babylonienne antérieure par ses bâtiments détachés. L'art et l'architecture achéménides ont atteint leur apogée à Persépolis, qui diffère de Pasargades à la fois en termes d'architecture et de concept. Pourtant, on peut

les considérer comme deux parties d'un même processus d'évolution.

Les inscriptions actuelles sur la Liste du patrimoine mondial relatives à la civilisation achéménide ne comprennent que Persépolis, inscrite en 1979 sur la base des critères i, iii et vi.

Valeur universelle exceptionnelle

Déclaration générale :

L'importance de Pasargades réside principalement dans son statut de première capitale dynastique de l'Empire achéménide, construite par Cyrus le Grand, fondateur de la dynastie, au cœur de la patrie des Perses. Ce grand empire s'étendait de la Méditerranée orientale et de l'Égypte à l'Indus, en Inde. On le considère comme le premier empire caractérisé par le respect de la diversité culturelle des peuples, une caractéristique que reflète l'architecture royale achéménide, qui est devenue une représentation synthétique des différentes cultures. Pasargades représente la première phase de cette évolution vers une architecture spécifiquement perse, qui s'exprima pleinement ensuite à Persépolis. Pasargades devint également le modèle du concept de jardin perse, avec des pavillons et des palais à portiques (en persan, « *paradayadam* » ou « *paradis* », « retraite plaisante », « parc »).

Évaluation des critères :

Critère i : Pasargades est la première expression exceptionnelle de l'architecture royale achéménide. Les constructeurs venaient de Babylone et d'Ionie, et la conception introduisit des thèmes régionaux pré-existants, en les intégrant à l'architecture royale achéménide.

Critère ii : La capitale dynastique de Pasargades fut construite par Cyrus le Grand, avec la contribution de différents peuples de l'empire qu'il avait créé. Elle fut une étape fondamentale dans l'évolution de l'art et de l'architecture perses classiques.

Critère iii : Le site archéologique de Pasargades avec ses palais, ses jardins et la tombe du fondateur de la dynastie, Cyrus le Grand, représente un témoignage exceptionnel de la civilisation achéménide en Perse.

Critère iv : Le type d'ensemble royal à « quatre jardins », créé à Pasargades, devint un modèle qui se répandit dans l'architecture et la conception d'Asie occidentale. Le jardin, avec ses pavillons et ses canaux, repose sur un tracé formel, et l'architecture se caractérise par ses détails raffinés et son élégante verticalité.

4. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

Recommandation concernant l'inscription

Que le bien soit inscrit sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des ***critères i, ii, iii et iv*** :

Critère i : Pasargades est la première expression exceptionnelle de l'architecture royale achéménide.

Critère ii : La capitale dynastique de Pasargades fut construite par Cyrus le Grand, avec la contribution de différents peuples de l'empire qu'il avait créé. Elle fut une étape fondamentale dans l'évolution de l'art et de l'architecture perses classiques.

Critère iii : Le site archéologique de Pasargades avec ses palais, ses jardins et la tombe du fondateur de la dynastie, Cyrus le Grand, représente un témoignage exceptionnel de la civilisation achéménide en Perse.

Critère iv : Le type d'ensemble royal à « quatre jardins », créé à Pasargades, devint un modèle qui se répandit dans l'architecture et la conception d'Asie occidentale.

ICOMOS, mars 2004